

LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

BILAN DU DÉPLOIEMENT 2019-2020



JUIN 2021

TABLE DES MATIÈRES

RETOUR SUR LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ		<u>1</u>
		707
UN PEU DE MÉTHODOLOGIE		5
PREMIÈRE PHASE : LA STRUCTURATION DES INSTANCES RÉGIONALES		6
LES FAITS SAILLANTS		A
LES ENJEUX		
LES BONS COUPS		
DEUXIÈME PHASE : LA STRUCTURATION DES INSTANCES TERRITORIALES ET L'ARRIMAGE LOCAL - RÉGIO	DNAL	10
+ LES FAITS SAILLANTS		10
LES ENJEUX		
LES RÉUSSITES		
TROISIÈME PHASE : LES APPELS DE PROJETS OU LA CO-CONSTRUCTION DES PROJETS		13
LES FAITS SAILLANTS		13
LES ENJEUX		
LES RÉUSSITES ·····		15
·	(+)	
DÉPLOIEMENT DES ALLIANCES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19		16
LES FAITS SAILLANTS		
LES ENJEUX		
LES RECOMMANDATIONS		
ELO TILOUVINIATORI TIONO		



RETOUR SUR LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

Les alliances pour la solidarité sont issues du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) et s'inscrivent dans l'axe d'intervention qui a pour objectif de favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et de mobiliser les milieux.

La mesure 11 : « Poursuivre les alliances pour la solidarité », se retrouve dans le sous-objectif de cet axe qui est de soutenir des projets locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Deux cibles y sont rattachées:

Cible 3 : Conclure des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leur milieu.

Cible 4 : Impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 1.

Finalement, le Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS), institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est le principal véhicule financier pour soutenir la mobilisation et les projets locaux et régionaux. Précisons que Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a été désigné comme ministre responsable de l'application de cette loi.

¹ Gouvernement du Québec (2017). Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : 48 pages

UN PEU DE MÉTHODOLOGIE

L'analyse qui a permis la production de cette synthèse des faits saillants du déploiement des alliances pour les année 2019 et 2020 a été faite à partir de la compilation des données qui émanent principalement de 5 consultations auprès de nos membres.

Ces données ont été croisées avec de la littérature grise (plans d'action régionaux et autres documents que les CDC ont fourni à l'agente responsable de l'analyse).

En filigrane des enquêtes, les CDC étaient invitées à décrire leur rôle à toutes les étapes du déploiement des alliances et à toutes les échelles, soit locale et régionale.

Pour l'année particulière dans laquelle la crise sanitaire nous a tous et tous et toutes plongés, l'agente a interrogé les CDC en regard du déploiement des alliances pour la solidarité dans le contexte de la COVID-19.

- 7 ° SONDAGE EN LIGNE MAI 2018
 - Accueil de l'annonce de la mise en œuvre des alliances © 11 régions couvertes © 23 CDC répondantes
- 2 SONDAGE EN LIGNE EN COLLABORATION AVEC L'OVSS JANVIER 2019
 Contrôle des formes et de la composition des instances régionales de lutte à la pauvreté
 13 régions couvertes 47 CDC répondantes
- SONDAGE TÉLÉPHONIQUE MAI 2019

 Le déploiement des alliances sur les territoires et arrimage régional/local 12 régions couvertes
- 15 CDC interpelées
- SONDAGE TÉLÉPHONIQUE OCTOBRE 2019

 Mécanisme de sélection des projets locaux © 14 régions couvertes © 25 CDC interpelées
- 5 SONDAGE EN LIGNE NOVEMBRE 2020

 11 régions couvertes 25 CDC répondantes Cette fois-ci, les CDC de la Montérégie ont été regroupées en une seule région, alors que pour les autres sondages: elles étaient séparées en deux sous régions.

PREMIÈRE PHASE : LA STRUCTURATION DES INSTANCES RÉGIONALES

+ LES FAITS SAILLANTS



+ GOUVERNANCE

Le premier sondage effectué en mai 2018, alors que le MTESS dévoile dans le même temps le guide de mise en œuvre des alliances pour la solidarité, indique que les CDC ont accueilli <u>favorablement</u> l'annonce de leur mise en œuvre, d'autant plus que cela faisait bientôt trois ans que les alliances étaient attendues, le dernier plan d'action de lutte contre la pauvreté ayant pris fin en 2015?

Quelques CDC étaient toutefois inquiètes et une <u>certaine incertitude planait</u> à l'égard de l'organisation territoriale du déploiement des alliances et du choix de confier la gestion du FQIS aux mains des élu.e.s.

Dans le guide, on apprenait en effet que le gouvernement confiait la gestion du FQIS aux partenaires locaux et régionaux à travers des ententes conclues entre le MTESS, les municipalités régionales de comté (MRC) et des tables régionales de lutte contre la pauvreté³. Les élus des régions du Québec avaient donc la tâche de choisir des mandataires et des fiduciaires pour la mise en œuvre des alliances, ainsi que de désigner ou créer un organisme mandataire agissant à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté. Finalement, ces tables avaient pour mandat de produire un plan de travail dans lequel on devait retrouver les priorités d'action de la région en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans la majorité des régions (11 sur 17), ce sont ainsi les tables des préfets/élus qui sont à la fois mandataires et fiduciaires de la gestion du FQIS.

Cela dit, dans 5 régions: le fonctionnement est différent. Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie et l'Outaouais, ce sont soit les démarches régionales de développement social qui sont mandataires, soit c'est une autre instance régionale qui à cette responsabilité. Finalement, pour Laval, Montréal et Québec, ce sont les villes qui sont à la fois mandataire et fiduciaire de ces enveloppes.

Il y a tout de même quelques concertations régionales de lutte contre la pauvreté qui ont été reconnues (Mauricie, Outaouais). Celles qui sont mandataires, évidemment, et quelques autres qui collaborent étroitement avec la nouvelle table régionale de lutte contre la pauvreté. Pour certaines cette reconnaissance se traduit par la responsabilité de coordonner la table régionale (Centre-du-Québec, Lanaudière).

²Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS – 2010-2015)

³Gouvernement du Québec (2018). Guide de mise en œuvre des alliances pour la solidarité, PAGIEPS 2017-2023 : 9 pages.

+ DÉPLOIEMENT DES ALLIANCES À GÉOMÉTRIE ET TEMPORALITÉ VARIABLES

En janvier 2019, lors de notre deuxième sondage, certains territoires n'avaient pas encore désigné ou même créé la Table régionale de lutte contre la pauvreté. Ils étaient donc encore loin d'avoir signé une entente avec le MTESS.

En mars 2019, on apprenait que certains plans de travail avaient été déposés auprès du ministère, alors que pour d'autres territoires, la table régionale de lutte contre la pauvreté venait tout juste d'être mise sur pied.

À l'été 2019, des demandes de report du dépôt du plan de travail régional pour certains territoires sont formulées, alors que certaines régions avaient déjà mis en branle leur premier appel de projet.

Ces situations variables d'un territoire à l'autre peuvent notamment s'expliquer par le fait qu'au niveau régional, certain.es élu.e.s ont pris la décision recréer des tables régionales de lutte à la pauvreté. Par ailleurs, le chamboulement des structures de gouvernance régionale et la disparition des CRÉ, qui géraient, la gestion du FQIS auparavant, ont nécessité une restructuration et une réorganisation des acteurs et actrices.

Au niveau territorial - palier qui devait alimenter le régional en ce qui concerne l'identification des priorités d'action - certains partenaires avaient poursuivi leur concertation lors de la fin du dernier plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté ⁴, alors que d'autres avaient dû mettre fin à leurs travaux, faute de moyens et de temps.



On apprend que le <u>degré d'ouverture à la collaboration des mandataires est perçu comme élevé</u> par une dizaine de CDC. Dans certaines instances régionales, un siège est même réservé pour les CDC. Cela dit, les CDC impliquées au régional sont celles qui avaient déjà des liens étroits et privilégiés avec leurs élu.e.s, avant la mise en œuvre des alliances. Par ailleurs, une grande partie d'entre elles estime qu'elle détient un pouvoir d'influence assez faible voir nul au régional et qu'en conséquence: le pouvoir décisionnel est principalement concentré entre les mains des élu.e.s.

⁴Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS – 2010-2015)

+ LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Établies à la lumière de grandes thématique ou dimensions de la pauvreté, les priorités régionales sont en général très vastes et souvent très similaires d'une région à l'autre.

- + Démographie, vitalité des territoires et proximité des services
- + Logement social et communautaire
- + Sécurité alimentaire
- + Soutien à l'action communautaire
- + Insertion socioprofessionnelle; accès à l'emploi
- + Transport
- + Inclusion sociale, participation sociale
- Accessibilités aux services
- + Luttes aux préjugés
- + Scolarisation (etc.)

Deux régions, le Bas-Saint-Laurent et la Montérégie Ouest ont démontré clairement, dès l'identification de leurs priorités leur volonté d'agir sur les causes systémiques de la pauvreté et l'exclusion sociale. La première a ainsi priorisé un axe de travail permettant de comprendre et d'agir sur les causes de la pauvreté et l'exclusion, alors que la deuxième souhaite agir sur les déterminants collectifs et les facteurs socioéconomiques à la base des iniquités.

Si certaines CDC trouvent que les priorités régionales sont trop vastes et donc apportent une certaine incohérence (priorité fourre-tout), d'autres y voient la marge de manœuvre dont les partenaires ont besoin pour faire accepter leur priorité locale, sans être contraint de les faire cadrer dans des priorités régionales trop restrictives.



Dans de nombreux territoires, les élus n'ont <u>pas reconnu les concertations régionales de développement social</u> en tant qu'instances régionales de lutte à la pauvreté. De ce fait, des tables régionales de lutte à la pauvreté se déploient en parallèle de concertations existantes. On a le sentiment qu'il n'y a pas ou peu de reconnaissance de l'expertise des CDC et des autres partenaires impliqués en matière de lutte à la pauvreté au niveau régional dans certains territoires. Cela mène à du découragement et une démobilisation de certains partenaires.

Par ailleurs, certaines CDC ont le sentiment qu'il y a une chasse gardée politique qui se dessine, ce qui ne favorise pas la collaboration. Certaines CDC estiment être écoutées, mais ne pas avoir de pouvoir d'influence au niveau régional. Des CDC ressentent finalement une certaine iniquité entre les partenaires, certains ont définitivement plus de poids que d'autres autour de la table, et elles ont le sentiment qu'il y a une asymétrie dans l'accès à l'information.

+ LES BONS COUPS

Certaines concertations régionales de développement social ont été reconnues et légitimées (Mauricie, Outaouais, Centre-du-Québec, Laval, Montérégie).

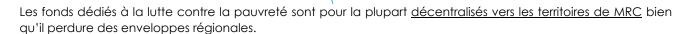
Dans certaines régions (Laval, Laurentides, Mauricie, Lanaudière), il y a une volonté d'arrimer l'ensemble des fonds disponibles (FARR, FQIS, fondations...) ce qui a mené à la création d'un formulaire commun pour l'ensemble des demandes de financement ou encore l'instauration d'une reddition de comptes identique pour l'ensemble des fonds disponibles.

De plus, les CDC ont eu l'occasion de travailler avec des partenaires qu'elles n'avaient pas l'habitude de côtoyer. Finalement, dans certaines régions, il y a un désir affirmé des élus de collaborer avec le milieu communautaire.



DEUXIÈME PHASE : LA STRUCTURATION DES INSTANCES TERRITORIALES ET L'ARRIMAGE LOCAL — RÉGIONAL

+ LES FAITS SAILLANTS



Alors que partout ailleurs, il y a une volonté que tout soit coller au local, en Abitibi-Témiscamingue, c'est à la demande du milieu que les élus ont régionalisé une partie de l'enveloppe. Le local souhaite en effet travailler sur des enjeux transversaux à tous les territoires, au niveau régional, afin d'avoir une plus grande portée (par exemple sur la question du transport).

En Estrie, il n'existe aucune enveloppe régionale et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la répartition des fonds s'est faite en fonction du découpage des réseaux locaux de services. Finalement, dans la capitale nationale, il n'y a pas de répartition des fonds par territoire et à Longueuil, on déplore qu'il n'y ait pas de division par arrondissement.

Cela dit, les <u>critères de répartition des sommes</u> sont sensiblement les mêmes partout :

- + Montant de base pour chaque territoire de MRC
- + Pourcentage de la population
- + Niveau de défavorisation sociale et matérielle

La majorité des CDC jouent un <u>rôle déterminant pour le déploiement</u> des alliances au niveau territorial. Dans la majorité des cas, les tables locales de développement social ont été mandatées pour déployer les alliances au niveau local. Elles sont responsables d'assurer :

- + La concertation
- + L'élaboration du plan de travail local
- + L'arrimage entre le local et le régional
- + La mobilisation des partenaires et des citoyens en contexte de vulnérabilité
- + L'accompagnement des promoteurs
- + Le suivi des projets et la reddition de comptes

Or, dans une certaine mesure, ces responsabilités incombent aux CDC, puisque ces dernières, dans une grande majorité, coordonnent les démarches locales de lutte à la pauvreté et sont fiduciaires des enveloppes locales.



Dans le guide de mise en œuvre, le gouvernement avait affiché sa volonté de donner toute la latitude et l'autonomie aux partenaires locaux, il avait également réaffirmé que les processus seraient simplifiés, le fonctionnement et les structures souples et modulables afin de respecter les particularités territoriales. Force est de constater que ces beaux principes ne se sont pas toujours concrétisés.

- Processus identique voire encore plus lourd que lors du PAGSIS, selon certaines CDC
- + Inquiétude dans certains territoires : le régional pourrait infirmer une décision locale
- + Grande rigidité dans l'application des règles
- + Pression voire menaces politiques exercées, pour que les priorités locales « cadre » avec les priorités régionales
- + Menace de ne pas accepter le plan d'action local

Par ailleurs, les directives qui émanent du régional ne sont pas toujours claires, il arrive même qu'elles soient contradictoires ou encore qu'on ne sache pas d'où les informations proviennent : du ministère, des fonctionnaires, des directions de service Québec, du comité régional?

En effet, les informations tendent à se perdre ou à se transformer à travers les nombreux paliers, mais cette situation est aussi due à l'interprétation parfois très restrictive qui est faite de ces directives par certains partenaires (et notamment les partenaires gouvernementaux).

Le déploiement des alliances localement est <u>très énergivore.</u> Les tables de développement social doivent assumer :

- + Les consultations
- + La concertation
- + L'élaboration du plan de travail local
- + L'arrimage entre le local et le régional
- + La mobilisation des partenaires et des citoyens en contexte de vulnérabilité
- + L'accompagnement des promoteurs
- + Le suivi des projets et la reddition de comptes
- + L'évaluation de la démarche

Un territoire a mené plus d'une centaine de rencontres pour dégager ses priorités locales. Cette situation pose la question du financement de cette charge de travail supplémentaire, qui reste un défi dans la mesure où les frais de gestion sont concentrés au palier régional.

Par ailleurs, le découpage par territoire de MRC, pose des enjeux lorsqu'il ne correspond pas au territoire vécu, notamment pour les organismes qui desservent plusieurs territoires de MRC.

Finalement, certaines CDC sont entravées dans leur mobilisation et concertation régionale, lorsqu'il n'existe pas de mécanisme de concertation au régional. Difficile dans ces conditions de réfléchir et penser des projets régionaux structurants.



Des territoires ont réussi à financer à même les fonds du FQIS le soutien au déploiement des alliances au niveau local. Dans les Hautes-Laurentides, à travers un projet pour soutenir les futurs promoteurs, en Estrie, chaque table de développement social reçoit 5 000 \$ pour gérer les enveloppes localement. Cela dit, les montants restent relativement insuffisants à la lumière des tâches et exigences qui découlent de la responsabilité de la gestion du FQIS.

Dans les autres territoires, ce sont surtout les villes, les centres de santé et de services sociaux ou encore les MRC (voire parfois des ententes avec Centraide), qui soutiennent financièrement les tables locales de développement social. Pour la plupart, elles n'ont pas reçu de sommes supplémentaires pour la gestion de l'alliance au local.

Cela dit, le processus est certes lourd, il aura permis néanmoins d'inclure des partenaires externes (chambre de commerce, acteurs économiques, élus) aux tables locales de développement social. Cela a mené à une compréhension commune des enjeux locaux en matière de lutte à la pauvreté et se traduit par des collaborations fructueuses avec l'ensemble des acteurs et partenaires.

De plus, certaines tables locales ont acquis une autonomie effective. En effet, les projets analysés et validés au local n'auront pas besoin d'être approuvés au régional (pas de double analyse).

Finalement, dans la majorité des cas, il y a une belle reconnaissance de l'expertise des CDC au local et cela leur a permis de se positionner stratégiquement comme des actrices incontournables à l'égard des enjeux de lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale.



TROISIÈME PHASE : LES APPELS DE PROJETS OU LA CO-CONSTRUCTION DES PROJETS

+ LES FAITS SAILLANTS



+ LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

La majorité des tables locales ont utilisé les grilles de critères généraux (basé sur les exigences du FQIS) fournis par le régional pour établir les critères de sélections des projets.

Certains territoires, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont établi des critères locaux, qui s'ajoutent aux critères régionaux.

Certaines CDC ont réussi à faire revoir les critères de nouveauté et la pérennité des projets.

- + À Laval, ont a fait supprimer la notion de nouveauté et opté pour mettre de l'avant la prise en charge du milieu des projets plutôt que leur pérennité.
- + Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on a choisi d'apporter une nuance à la notion de nouveauté en ajoutant la notion de pratiques éprouvées.
- + Certains territoires ont réussi à faire financer des projets déjà existants, en explicitant le fait que les budgets leur permettront d'apporter le projet à une autre étape de sa consolidation (le rendre plus structurant, le déployer davantage).

+ L'ATTRIBUTION DES FONDS

La volonté de fonctionner en privilégiant la co-construction des projets ou encore en procédant à des appels de projets varie d'une région à l'autre et même d'un territoire à l'autre dans une même région.

Si certains fonctionnent par appel de projets à date fixe, d'autres reçoivent et analysent en continu les projets: chaque stratégie ayant ses avantages et ses inconvénients. Pour les appels de projets à date fixe, cela permet aux partenaires d'avoir une vue d'ensemble des initiatives. En recevant les projets en continu, le risque de ne plus avoir de fonds pour de futurs projets est présent. Pour atténuer cette problématique, des milieux ont réservé des montants pour les années subséquentes.

+ LE SOUTIEN AUX PROMOTEURS

Pour accompagner et soutenir les promoteurs, certaines régions ont mis en place des stratégies. On retrouve ainsi dans quelques territoires des comités d'accompagnement et de soutien, composés généralement des CDC, des experts de vécus, du secteur de l'éducation, des MRC, des organisateurs communautaires et enfin des représentants d'Emploi Québec.

Ailleurs, ce sont les CDC qui sont désignées au rôle de soutien des promoteurs et il arrive que des agent.e.s de liaison régionaux en assure la responsabilité. Au Bas-Saint-Laurent, des agents locaux d'accompagnement contractuels (entente comité régional de développement et emploi Québec) ont été engagés.

Finalement, il arrive que de l'accompagnement à la carte soit offert aux promoteurs. Dans ce cas de figure, certains organismes ont eu le mandat de soutenir les promoteurs selon les exigences (groupe de femmes pour l'ADS+, par exemple, à Laval).

+ LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA PRÉSENCE DES PERSONNES EN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ

Au régional, certaines tables intègrent des personnes en contexte de vulnérabilité (pas toutes).

Au local, les citoyens sont surtout impliqués lors des consultations pour la détermination des priorités locales.

Dans les projets, leur participation est pensée dans la réalisation des projets, mais très peu dans la planification ou l'idéation des projets. Pour certaines CDC, « avec un délai de 6 semaines, c'est mission impossible » : la participation citoyenne demande du temps et de l'accompagnement.



Certaines CDC ont ressenti un certain malaise d'être à la fois juge et partie, lors des appels de projets. Le fonctionnement par projet concerté et coconstruit évite ce problème et évite également la frustration des partenaires qui se voient refuser leurs projets.

Beaucoup d'énergie, de temps, d'argent et de ressources ont été investis dans le déploiement des alliances, mais force est de constater que les enveloppes budgétaires disponibles pour les territoires ne sont clairement pas à la hauteur des attentes : « <u>Il y a beaucoup d'appelés, peu d'élus</u> ». Cela crée beaucoup de frustration chez les promoteurs qui ont passé un temps considérable à monter leur projet.

De plus, lorsque les fonds ne sont pas répartis par territoire, il peut émerger des tensions entre les acteurs et les territoires (ruraux, urbains, d'une même région) et de la compétition peut même s'installer : « <u>La solidarité est plus difficile lorsque de l'argent est en jeul</u> ». Ainsi, des territoires qui étaient déjà très bien organisés et avaient déjà la capacité de se concerter ont été avantagés, puisque qu'ils étaient déjà prêts à déposer des projets.

Les délais courts voire trop courts (6 semaines en moyenne pour déposer une demande de soutien dans le cadre des appels de projets) ont été des enjeux. Pour certaines tables locales qui se restructurent, les appels de projets arrivent trop tôt, elles ne sont pas encore prêtes à déposer des projets (certaines sont encore en train d'établir leurs priorités, leur plan d'action ou encore revoir leur gouvernance).

Les exigences inhérentes aux demandes de soutien financier ont été décrites comme lourdes et complexes. La plupart des CDC interrogées indique que ce qui est demandé aux promoteurs est « monumental » :

- + ADS
- + Participation citoyenne
- + Évaluation participative
- + Accessibilité universelle
- + Reddition de comptes
- + Présentation et diffusion des résultats

Par ailleurs, selon certaines CDC, les instances régionales n'ont clairement pas pris en considération la capacité des groupes et des milieux à s'approprier ces exigences et à les actualiser dans leur projet.

Finalement, la question de la participation citoyenne et de la présence des personnes en contexte de vulnérabilité fut un enjeu. De nombreuses CDC éprouvent un malaise face à cette exigence, premièrement parce qu'elle se traduit trop souvent par une place dédiée à une personne en contexte de vulnérabilité, mais que rien n'est fait ou presque pour l'intégrer ou l'accompagner en vue d'une participation pleine et entière. Deuxièmement, parce que cette demande traduit le manque de reconnaissance de l'expertise des organismes communautaires qui portent la voix des citoyens (ils sont enracinés dans la communauté et collés sur les besoins des populations marginalisées, notamment grâce à leur pratique citoyenne et leur vie démocratique).



Des réflexions ont été entamées dans certains territoires, pour mettre en place les <u>conditions gagnantes de la participation citoyenne</u>:

- + Au Bas-Saint-Laurent, les comités locaux et régionaux travaillent à intégrer ces experts de vécus dans toutes les étapes et à toutes les échelles (formations, temps de réflexion).
- + À Sherbrooke, il y a une volonté que ce soit en premier lieu un comité de personnes en contexte de vulnérabilité qui donne un avis qualitatif sur les projets.

L'accompagnement des promoteurs à travers les comités de soutien a permis de peaufiner les projets et de bien structurer la demande de financement afin que les groupes ne travaillent pas pour rien. Ces structures d'accompagnement ont facilité la participation des petits organismes (pas seulement ceux qui ont les moyens et les ressources pour déposer des projets).



DÉPLOIEMENT DES ALLIANCES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

+ LES FAITS SAILLANTS



+ AVANT LA MI-MARS 2020

Avant que tout bascule dans l'état d'urgence et le confinement à la mi-mars 2020, la majorité des comités de développement social local procédait à l'analyse des initiatives reçues en lien avec un premier appel de projet ou encore accueillait pour analyse les projets en co-construction. L'ensemble des territoires de la région du Saguenay en était à l'analyse des dossiers de son deuxième appel de projets, ainsi qu'un territoire en Abitibi-Témiscamingue.

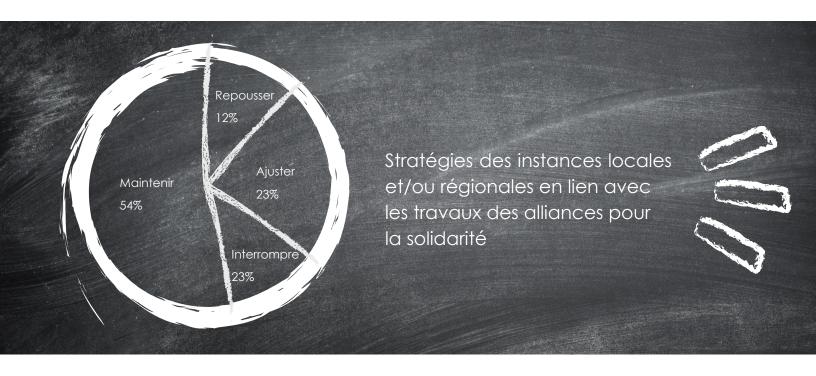
Certains comités étaient déjà en action puisque les premiers projets avaient débuté (décaissement des fonds, accompagnement des promoteurs, embauche de ressources dédiées aux projets).

Des territoires en Estrie et dans la Capitale nationale, notamment, effectuaient des consultations citoyennes afin de déterminer leurs priorités territoriales en matière de lutte à la pauvreté.

+ LES STRATÉGIES DES INSTANCES LOCALES ET RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR S'ADAPTER À LA SITUATION DE CRISE SANITAIRE

Maintien des travaux

Alors que nous aurions pu croire que les travaux et projets en lien avec les alliances pour la solidarité seraient stoppés pour permettre aux organismes communautaires de se concentrer sur la réponse à l'émergence des besoins d'urgence qu'a provoqué la crise sanitaire, le sondage nous apprend que ce n'est pas ce qui s'est produit. En effet, plus de la moitié des CDC indique que les travaux et projets ont été maintenus malgré le contexte.



Des CDC témoignent que malgré des représentations pour expliciter la situation sur le terrain auprès des instances locales et régionales, il n'a pas été possible d'ajuster les attentes face aux projets. Au contraire, quelques-unes des CDC sentent de la pression de la part des MRC ou des villes pour que les groupes déploient leurs projets et « se mettent en action ».

Les partenaires qui ont dû poursuivre leurs travaux ont donc dû s'adapter à la situation, en faisant d'énormes efforts de réorganisation de leur projet : migration des rencontres en virtuel, annulation des grands rassemblements, révision des échéanciers et des stratégies pour consulter les citoyens. À titre d'exemple, les CDC qui avaient prévu des assemblées citoyennes ont dû les remplacer par des consultations téléphoniques individuelles ou des petits groupes pour respecter les consignes sanitaires. Les plateformes telles que Zoom n'ont pas été privilégiées puisque le public cible n'était pas équipé pour cela. Le travail d'ajustement est donc très exigeant pour les porteurs de projets et leurs partenaires.

Par ailleurs, pour les comités de développement social local qui ont maintenu leurs activités de concertation, les CDC indiquent que le rythme des rencontres a nécessairement ralenti et la mobilisation des acteurs est plus ardue. En effet, les efforts de la majorité des partenaires impliqués dans la lutte à la pauvreté étant surtout concentrés sur la réponse à la crise sanitaire, les groupes communautaires peinent à participer adéquatement et de façon constructive aux démarches de développement social.

Pour la grande majorité des CDC, en plus d'accompagner les promoteurs et d'assurer un suivi des concertations, elles ont été les cheffes de file dans l'organisation et la coordination des cellules de crises locales, pour offrir une réponse concertée et cohérente à la crise. Il s'agit d'une charge de travail considérable pour les CDC, qui commencent elles aussi à être à bout de souffle.

Interruption des travaux

L'interruption des travaux au printemps dans quelques territoires avait permis aux groupes communautaires de respirer un peu. Cela dit, les travaux ont repris leur cours dès la fin de l'été. Or, l'arrivée de la deuxième vague à l'automne a plongé les groupes dans les mêmes enjeux qu'au printemps: les organismes sont essoufflés et n'ont pas l'énergie ni les ressources pour se projeter dans des projets d'envergure à long terme; ils sont encore submergés par la gestion de la crise et la réponse urgente aux besoins à très court terme. Il est donc très difficile pour eux de reprendre le rythme des concertations d'avant la crise.

Ajustements et réorientation des travaux et projets dans le contexte de la COVID-19

Dans quelques territoires, les promoteurs se sont vu octroyer du temps additionnel pour réaliser leurs projets. On leur a également permis de faire des ajustements et d'adapter leurs projets au contexte de la crise.

Dans d'autres territoires, il a été permis aux promoteurs de revoir les moyens utilisés dans le cadre de leur projet. Cela dit, les objectifs de ces projets ne devaient pas déroger du projet initial. Le cas échéant, ils étaient invités à cesser ou retirer leur initiative de l'appel de projets.

La région du Bas-Saint-Laurent fait office d'exemple en matière d'adaptation en contexte de COVID-19. Affirmant, dès avril 2020 que la distanciation sociale rendait impossible les concertations des partenaires et qu'il était essentiel de soutenir les personnes qui en ont le plus besoin, les partenaires ont adopté une « Annexe COVID-19 », à leur plan de travail de l'alliance pour la solidarité. Cette annexe revoit entre autres les délais pour les processus de dépôts des projets et met sur pause les comités de coordination des Alliances locales, ainsi que les chantiers de travail. Par ailleurs, des sommes sont réaffectées à la réponse aux besoins essentiels, besoins identifiés par les cellules de crises locales instaurées dans chacune des MRC.

Échéanciers repoussés

Finalement, pour d'autres territoires, les dates de dépôts des projets ont été soit prolongées ou encore repoussées à l'été et les promoteurs dont les initiatives avaient été financées ont obtenu des délais supplémentaires pour les réaliser.

À titre d'exemple, dans la région de la capitale nationale, le Comité régional des Alliances a donné à chaque initiative la latitude d'adapter et d'ajuster leur projet au contexte en plus de prolonger les projets au 31 mars 2021 (au lieu du 31 décembre 2020).

Cela dit, ces prolongements ou ajustements ne se sont pas accompagnés de budget supplémentaire. Ainsi, il a été complexe de maintenir les ressources déjà embauchées pour la réalisation de ces initiatives. Cela fut possible lorsqu'elles ont pu être réaffectées à des tâches reliées à la COVID-19 grâce à des fonds d'urgence notamment.



+ L'ESSOUFFLEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES CDC

Les instances locales et régionales qui n'ont pas montré d'ouverture et de souplesse pour adapter leur plan d'action de lutte à la pauvreté dans le cadre des alliances pour la solidarité font endosser une charge de travail accrue sur les épaules des organismes communautaires, déjà pleinement surchargés par la réponse à la crise sanitaire.

Des CDC ont l'impression que certains partenaires vont à contrecourant et « sont déconnectés de la réalité du terrain » et du travail colossal qui est réalisé par les organismes communautaires dans ce contexte de crise. Ces derniers n'ont malheureusement pas les moyens financiers, les ressources humaines ni l'énergie pour jongler entre la réponse immédiate aux besoins d'urgence que réclame le contexte et un engagement de longue haleine dans des projets structurants de développement social.

+ LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le contexte de confinement, la distanciation sociale et la fracture numérique que subissent les citoyens compliquent encore davantage le travail des CDC et des organismes communautaires qui doivent redoubler d'efforts et de créativité pour mobiliser leurs membres, mais aussi la population en général. Afin de favoriser la prise de parole citoyenne et la participation des citoyens concernés, de l'idéation à la réalisation de certaines actions, les groupes sont contraints de revoir et d'adapter leur pratique. Il s'agit d'un enjeu central et essentiel à ne pas négliger dans le déploiement des alliances pour la solidarité comme dans tout projet de lutte à la pauvreté.

+ LES RECOMMANDATIONS

À la lumière de ce portrait, la TNCDC recommande de:

- + Prolonger le déploiement du PAGIEPS au-delà de 2023;
- + Revoir ces orientations afin de prendre en considération les impacts de la crise sanitaire sur les populations les plus vulnérables ;
- Réinvestir des sommes supplémentaires pour permettre aux territoires de formuler des réponses adéquates et adaptées aux besoins exacerbés par la crise sanitaire de façon immédiate, au-delà des fonds d'urgence;
- + Obtenir toute la flexibilité nécessaire pour ajuster les projets au contexte de la COVID-19;
- + Soutenir les CDC pour leur rôle central et essentiel dans la coordination des services et la réponse concertée aux enjeux de lutte à la pauvreté.



